Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601311-20251210-202563-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MESLAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.
Date de convocation : 4 décembre 2025

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Patrick LE GALLIC Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Solenn FLOC'H,

Absents excusés ayant donné mandat de vote : Hélène FRADET DONNE PROCURATION A ANGE LE LAN, NICOLAS DEL SORDO DONNE PROCURATION A Olivier EVANNO, PIERRE-ANGE LE FRAPPER DONNE PROCURATION A SEBASTIEN WACRENIER, Delphine COSPEREC A DONNE PROCURATION A Daniel HENAFF
Absents: Magalie LE ROUX, Séverine KERVILY, Laëtitia ROYANT

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	8	12

Secrétaire de séance : Solenn FLOC'H

DELIBERATION N° 2025-63

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

***Vu** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant sur les délégations faites au Maire.*

Le Conseil Municipal, lors sa séance du 27 mai 2020, a accepté de céder au Maire des délégations et notamment la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de cette délégation figure ci-dessous :

ARTICLE 1 : Décide de signer les avenants suivants

Lot	Objet avenant	Montant initial HT du marché	Nouveau montant HT du marché
Lot 2 : Gros œuvre – Entreprise MOYON CONSTRUCTION	Avenant numéro 2 en plus-value de 3 976, 49 € HT. - Lavage haute pression du muret parallèle à la crèche.	124 918,49 €	139 814,43 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601311-20251210-202563-DE

	- Reprise de joints de pierre des murs dans l'emprise du chantier - Maçonnerie de moellons de récupération 2 faces apparentes		
Lot 4 : Couverture ardoise et polycarbonate – étanchéité – ENTREPRISE LE PENHER	Avenant numéro 1 en moins-value de 2 203 € HT - Remplacement de la couverture en polycarbonate de 16 mm teinte orange par une couverture en polycarbonate 25 mm non teinté. - Ouvrage non réalisé : crosse de passage de gaine, sortie de ventilation de chute, sortie pour conduits divers.	76 400 €	74 197 €
Lot 6 – Menuiseries intérieures – Agencement – ENTREPRISE LE FALHER	Avenant numéro 1 en plus-value de 1 210,90 € - Modification du meuble de cuisine.	48 437,06 €	49 647,96 €
Lot 9 - Plafonds suspendus – ENTREPRISE A2T LE GRAND	Avenant numéro 1 en moins-value de 785,15 € - Fourniture et pose de laine de verre	9 460,61 €	8 675,46 €
Lot 10 – Peinture et nettoyage – ENTREPRISE GOLFE PEINTURE	Avenant numéro 1 en plus-value de 397,44 € - Mise en peinture du local poubelles	13 506,86 €	13 904,30 €

ARTICLE 2 : Charge la secrétaire générale de mairie, Monsieur Le Comptable public et le représentant légal de l'entreprise retenue, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : **Dit** que la présente décision :

- Sera transmise au contrôle de légalité et sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE des décisions de Monsieur Le Maire.**